

1.5.4 Règles d'Entraînement



Règles d'entraînement

L'entraînement ne sera autorisé que sur le terrain d'entraînement désigné et aux horaires déterminés.

Au cours d'une partie d'entraînement, sous réserve que la partie suivante n'attende pas, un joueur peut :

- S'il manque le green, rejouer une autre balle ;
- Réaliser trois approches maximum depuis le bord du green à condition de ne pas endommager le parcours ;
- Dans les bunkers situés autour du green, il ne peut effectuer qu'un seul coup en direction du green. Tous les autres coups doivent être joués dans une autre direction ;
- Faire 3 putts d'entraînement ;

En dehors de ces cas précis, le joueur n'est pas autorisé à rejouer un coup.

Toute infraction à ce règlement sera notifiée au joueur et considérée comme une infraction au Code de comportement. Le Comité de l'épreuve aura la latitude de sanctionner une récidive (par ex : interdiction de continuer à s'entraîner sur le terrain). Des infractions multiples (grave infraction) pourront être sanctionnées par la **disqualification** du joueur.